PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU MARDI 12 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GORRON, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 20
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – Mme FOURNIER C., M. LEVEQUE M., Mme COTTEAU B., M. CONEUF R. Adjoints – M. POIRIER J. conseiller municipal délégué - Mme CHENE A., Mme DELANGLE C., M. DIVAY N., Mme DOUDARD J., M. DUVAL L., M. FOURMOND L., Mme GALLIENNE C., Mme GUERRIER G., M. HUBERT F., M. JUGUET S., Mme LHUISSIER J., M. MARTIN P., M. PIQUET P., M. ROUSSEAU J. J.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : M. BOULLE D., Mme CRONIER A., Mme LEJEUNE G.

Secrétaire de séance : Mme DELANGLE C.

M. le Maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant les procès-verbaux du Conseil municipal du 19 mai 2022 et du Conseil en date du 30 mai 2022.
M. MARTIN désire prendre la parole. Ce dernier souhaite informer l'assemblée qu'il a été jugé non-coupable des faits reprochés dans l'affaire de « l'affiche électorale arrachée » qui l'opposait à M. le Maire et que par conséquent M. le Maire a été débouté dans cette affaire.
M. MARTIN déplore que la gendarmerie ait été mobilisée dans ce litige alors que selon lui, cette affaire a été montée de toute pièce.
M. MARTIN estime qu'il s'agit là de diffamation. Ce dernier revient sur des faits antérieurs l'opposant à M. le Maire comme la compétence économique qui est passé à la Communauté de Communes. M. MARTIN reproche à M. le Maire d'avoir investi dans des entreprises alors que la commune n'avait pas la compétence pour le faire,
M. MARTIN fait état de divers faits qu'il reproche M. Le Maire comme : des délibérations, dites illégales, proposées en séance de conseil... Pour conclure, M. MARTIN demande à M. Le Maire d'être un peu moins après lui lors des séances de conseil.
En réponse M. le Maire déplore que M. MARTIN n'assume pas ces actes. M. Le Maire souhaite informer les membres du conseil que lors de la séance au tribunal, M. MARTIN avait fait le choix d'être assisté d'un avocat. M. le Maire met fin aux échanges avec M. MARTIN. Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 19 mai 2022 est adopté avec 19 pour et M. MARTIN souhaite voter contre. La séance du 30 juin, est quant à elle adoptée à l'unanimité.

I – ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Informations :

Mme FOURNIER rappelle que la commission « animations festives et culturelles » s'est tenue la veille au soir. Divers points ont été étudiés notamment les bilans du jumelage GORRON – SCHWAIKHEIM, La Fête de la Musique et les marchés de l'été. Un compte-rendu de cette commission sera adressé à tous les conseillers.

Mme FOURNIER rappelle diverses informations :

- Association du patrimoine : Un courrier de l'association du patrimoine est parvenu en mairie concernant une demande de local permanent. En effet l'association souhaite bénéficier d'un espace pour y archiver leurs objets, documents.... mais également un espace pour y présenter des expositions.
- P.I.G.E. : Un point information tourisme sera ouvert pendant les mois de juillet et août, Il sera situé dans le local du P.I.G.E.
- Commission Tourisme, Habitats et Patrimoines - CCBM : Mme FOURNIER a assisté le 28 juin dernier à cette commission. Lors de cette réunion, il a été évoqué :
    - L'organisation de l'accueil du tourisme sur les villes Ambrières, Pontmain et Gorron.
    - Les balades en calèches (discussion autour des tarifs)
    - Présentation du site internet du Bocage Mayennais Tourisme
    - Chemin des randonnées (entretien et balisage)
    - Une nouvelle signalétique pour tous les parcs de loisirs de la Mayenne sera mise en place.
    - Projet de convention territoriale globale et grandir en milieu rural. Un comité de pilotage sera mis en place afin d'en ressortir les problématiques et les enjeux de ce projet. Le diagnostic portera sur la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, les animations dans la vie sociale, le logement, le handicap et la famille, Cette étude devrait être finalisée courant décembre 2022.
- SDIS 53 : Mme FOURNIER présente à l'assemblée un trophée départemental, valorisant l'engagement de la commune au profit du service de secours. Cette récompense découle tout particulièrement de la présence de pompiers au sien des services techniques de la Ville. De ce fait, « la commune est celle de la Mayenne qui emploie le plus de pompiers en proportion ». Le SDIS de Laval a donc décidé de marquer le coup de cette particularité.
- Festi d'Al : Il est donné parole à M. DIVAY, conseiller municipal et membre de l'association les Amis d'Al Foncent. Un bilan très positif de cette nouvelle édition. Ce sont près de 7 000 festivaliers à avoir participé à cette édition 2022. M. DIVAY profite de cette intervention pour remercier tous les bénévoles engagés, les services techniques et le président de l'association, Remerciements également à la commune de GORRON et tous les mécènes pour leur soutien financier. Le feu d'artifice a encore une fois de plus remporté un vif succès.
- Comité de Jumelage Hayling Island : Mme FOURNIER informe les membres du conseil qu'un journal municipal de la ville d'Hayling Island sera envoyé à la commune de GORRON. La ville de SCHWAIKHEIM envoie depuis plusieurs années à la mairie son bulletin municipal.

II – SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

Informations :

- CDOS 53 : M. LEVEQUE fait un rapide retour sur la réunion qui s'est tenue le 4 juillet dernier avec la CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif). Lors de cette rencontre 21 représentants des différents associations sportives étaient présents. Tous constatent, après la période de la COVID, une baisse considérable des bénévoles mais également des licenciés. Plusieurs pistes ont été évoquées afin de relancer le milieu associatif.
- Parc de Loisirs de la Colmont : une belle affluence est constatée depuis l'ouverture le 16 avril. Depuis le 11 juillet et pendant 5 semaines, plus de 100 jeunes fréquenteront les camps installés comme tous les ans au stade. Vu les fortes chaleurs de ces derniers jours, des brumisateurs ont été installés au parc de loisirs.
- City-stade (Parc de Loisirs) : ce projet devrait voir le jour d'ici la fin septembre.
- Résultats sportifs : M. LEVEQUE fait état de divers résultats sportifs :

- CANOM : un athlète devenu champion interrégional de décathlon ira au championnat de France début juillet
- BCM : lors du championnat de la Mayenne, niveau 4 départemental, 3 coureurs du BCM ont été sélectionnés pour le championnat régional qui se tiendra le 10 septembre prochain.
- GORRON GYM : une équipe féminine 7-9 ans est devenue vice-championne régionale.

III – SOLIDARITÉ

- **Informations**

Mme COTTEAU rappelle que tous les membres du conseil ont reçu les derniers comptes rendus de la commission. Quelques informations sont rappelées :

- Virades de l'Espoir : Le 25 septembre prochain se tiendront les Virades de l'Espoir. Pour l'occasion, une vente de crêpes sera proposée. Mme COTTEAU fait appel à tous les membres du conseil pour la confection de ces crêpes.
- Repas des aînés : Le repas des aînés sera organisé le dimanche 6 novembre à l'Espace Culturel Colmont. L'ESAT ne pourra fournir les repas comme à l'accoutumée. Il faudra prévoir une nouvelle organisation. M. POIRIER interroge Mme COTTEAU pour connaître la raison pour laquelle l'ESAT ne fera pas le repas. Mme COTTEAU indique que le prix des denrées a tellement augmenté que l'ESAT ne peut proposer un prix compétitif comme auparavant.
- Village des aînés : un repas champêtre était donné depuis plusieurs années à l'occasion de la Fête des voisins. Depuis la COVID, ce repas n'était plus proposé par les membres du CCAS. Il a été décidé d'organiser aux habitants du village des aînés un goûter. Celui-ci se tiendra le 9 septembre prochain.
- Plan Canicule : en prévision de fortes chaleurs, une liste des gorronnais de plus de 75 ans a été établie. L'idée est de téléphoner à ces personnes pour s'assurer de leur bien-être.
- ADMR : La parole est donnée à Mme CHENE qui a assisté à l'assemblée générale de l'ADMR. Le bilan est plutôt positif malgré la baisse du nombre de salarié de l'association.

IV – CADRE DE VIE

- **Informations**

M. CONEUF rappelle que les conseillers ont été destinataires du compte rendu de la réunion cadre de vie du 23 juin dernier concernant l'avancée des chantiers en cours. M. CONEUF, en aparté, informe les membres du conseil municipal du départ à la retraite de Mme FIAULT, secrétaire des services techniques. Elle est remplacée actuellement par Mme BETTON.

- Eco Pâturage : Une rencontre s'est tenue le samedi 9 juillet avec les riverains du Clos Normand afin de leur présenter le futur projet d'un écho-pâturage dans le lotissement. Cette présentation a été tenue par Etic 53.
- Trottoirs : M. CONEUF tient à rappeler que beaucoup de bateaux ont été réalisés au printemps dernier.
- Gestion des déchets : une rencontre se tiendra le 13 juillet. L'accent sera mis sur le tri et l'accès contrôlé en déchetterie.
- Zone Humide : La zone humide du Petit Bailleul devrait bientôt être reconnue comme ENS, Espace naturel sensible. M. CONEUF explique que cela signifie que la qualité écologique sur ce secteur est importante et que cette zone sert de réserve d'eau avant l'accès à la rivière.
- Gendarmerie : le chantier a pris beaucoup de retard. Ceci s'explique par des matériaux plus difficiles à trouver ou plus chers. Mais également le manque de main d'œuvre. M. CONEUF indique que des pénalités de retard pourraient être appliquées aux entreprises.

En aparté, M. CONEUF indique que les conteneurs à poubelle installés actuellement devant la nouvelle gendarmerie ne sont pas bien situés et sont peu esthétiques près de ce nouveau bâtiment. M. CONEUF invite les membres du conseil à réfléchir à leur déplacement.
Mme GUERRIER intervient en indiquant qu'elle-même habite près de ces conteneurs et qu'autour de chez elle, beaucoup de personnes âgées y vivent. Ces conteneurs sont très pratiques pour les personnes âgées et qu'il ne faudrait pas trop les éloigner.
M. CONEUF tient à revenir sur un point évoqué par Mme FOURNIER concernant les sapeur-pompiers volontaires. Il tient à souligner que le fait d'avoir des agents des services techniques engagés chez les pompiers, permet d'avoir des secours plus rapides. Il félicite également leur engagement au sein de la caserne.

M. Martin demande à prendre la parole. Ce dernier souhaite réagir sur divers points :
- les trottoirs : il est annoncé un budget de 20 000€ pour la réfection des trottoirs. Il rappelle que ce montant n'a pas été inscrit lors du vote du budget, et de plus, estime que c'est peu pour une année.
M. Le Maire répond en lui indiquant qu'il s'agit là d'un montant estimatif et que de nouvelles informations seront données d'ici la fin de l'année et que cette année un certain nombre de « bateaux » (abaissement de bordure au niveau de la route) a été réalisé pour faciliter l'accessibilité pour les PMR (personnes à mobilité réduite), les poussettes...

19h45 : Arrivée de M. DUVAL

M. MARTIN souhaite également réagir sur : la saleté de la ville, les locatifs appartenant à la commune mal ou pas entretenus dont certains locataires viennent se plaindre à lui, l'éclairage de la ville qui a fonctionné toute la nuit à l'occasion du Festi d'Al...
Concernant l'emplacement des conteneurs devant la gendarmerie, M. MARTIN propose de le déplacer à l'angle des rue Maréchal Leclerc et rue Division Patton.
Mme COTTEAU s'adresse à M. MARTIN concernant les locatifs de la commune et lui demande ce que les occupants des logements communaux rapportent à ce dernier ? En réponse il indique qu'il reçoit plusieurs doléances comme les entrées de logement « rue Jacques Prévert » mal adaptées pour des personnes âgées. Selon lui, il est inutile que la commune possède autant de logement si ils ne sont pas entretenus.

V – FINANCES, ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

– ***Convention d'utilisation des équipements sportifs par les collèges :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission permanente du conseil départemental a, dans un souci de simplification administrative, approuvé les termes de la nouvelle convention concernant l'utilisation des équipements sportifs par les collèges.
Jusqu'alors, la convention existante prévoyait la conclusion d'un avenant annuel pour la prise en compte des modifications tarifaires.
La présente convention mentionne, d'une part, en lieu et place de l'avenant habituel, les tarifs horaires valables pour l'année scolaire 2021/2022. Elle dispose, d'autre part, que les collectivités devront se référer à l'avenir aux tarifs votés à l'occasion des prochains budgets primitifs du conseil départemental pour établir leur facturation.
M. DIVAY intervient en indiquant qu'il serait judicieux de rappeler aux écoles de faire une demande de réservation au préalable pour l'emprunt des équipements sportifs.
Il s'interroge également sur le fait d'inclure dans cette même convention, l'utilisation des City-stades.
Il est rappelé que les City-stade ne sont pas considérés comme des équipements sportifs.
Après échanges, Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion de la convention d'utilisation des équipements communaux et intercommunaux par les collèges entre la commune et le conseil départemental dans les termes énoncés ci-dessus,

- ***Tarifs municipaux : location de stands parapluies :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune est propriétaire de stands parapluie qu'elle utilise pour les manifestations qu'elle organise sur son territoire ou en partenariat avec les associations locales.
Suite à des demandes de locations de ces matériels, il est proposé au conseil :

- D'instituer un tarif de location de 15.00 € par stand et par jour, pour toute demande ayant trait à une activité privative ou commerciale.

Avis favorable à l'unanimité

- ***Cession portion de chemin rural :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la vente d'une propriété, au lieu-dit « La Houdussière », sur le territoire de la commune de Colombiers du Plessis, un chemin rural figurant encore sur le cadastre mais qui, dans les faits, a disparu, est à la fois sur les territoires des communes de Gorron et de Colombiers-du-Plessis.
Il convient de créer deux parcelles, l'une sur la commune de Colombiers-du-Plessis, l'autre sur la commune de Gorron, correspondant à ces portions de chemin afin de pouvoir les céder à l'acquéreur.
Il est précisé qu'il s'agit là d'une simple régularisation car ce même chemin a disparu et qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique.
Il est proposé au conseil :

- De procéder à la désaffectation et au déclassement des portions de chemin,

- De céder une partie de chemin d'une superficie de 60 m², située sur la commune de Gorron, pour un montant d'un euro, frais de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur.

Avis favorable à l'unanimité

- ***Crédit-bail immobilier – changement de preneur :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un crédit-bail a été conclu avec la société AGRI REMORQUES CONSTRUCTEUR le 13 mars 2020.
Les dispositions du bail prévoient que le preneur pourra céder son droit au crédit-bail à condition de recevoir l'accord du bailleur.
Suite à la demande de la société ARC de céder le crédit-bail à la société ARDAMA Immo, qui reprendrait le droit au crédit-bail immobilier en totalité, il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour la cession du crédit-bail immobilier à la société ARDAMA Immo, de décharger la société Agri Remorques Constructeur de toute solidarité du paiement du loyer et de l'exécution des charges et conditions du crédit-bail et d'autoriser la société SCI ARDAMA IMMO à sous louer, en tant que de besoin, une partie des locaux à la société EASY BARF et une autre partie à la société AGRI REMORQUES CONSTRUCTEUR,

- D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette cession de bail.

M. MARTIN interroge M. Le Maire pour savoir pourquoi une telle délibération n'a pas été étudiée au préalable en commission.
M. le Maire indique que tous ces éléments lui sont parvenus uniquement ce matin en Mairie. C'est pourquoi ces éléments n'ont pas été présentés en amont en commission finances.
M. MARTIN demande à ce que soit reportée cette délibération lors d'un prochain conseil afin d'analyser toutes les données. Ce dernier ajoute qu'il n'est pas normal de faire voter une délibération si cette dernière n'est pas inscrite à l'ordre du jour.
M. le Maire rappelle qu'il n'est pas obligatoire de présenter ces éléments en commission. Il interroge l'assemblée pour savoir si les membres du conseil émettent un avis favorable pour l'étude de cette délibération ce jour. Le conseil, favorable à cette demande, M. Le Maire procède au vote.

Avis favorable, 1 contre M. MARTIN.

20H24 : M. DUVAL quitte la séance

- ***Logements avenue Charles de Gaulle – avenants aux marchés de travaux :***

Lot n°8 : carrelage – entreprise ROUSSEAU – avenant n°2 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, sur proposition de l'architecte en charge de la conduite de cette opération, des travaux supplémentaires sont à prévoir. En effet, compte-tenu des passages de gaine au sol, la réalisation d'un isolant de sol et d'une chape n'est techniquement pas possible. C'est pourquoi une chape isolante doit être réalisée à la place.

- Le montant du marché de base est de 13 610.90 € HT et a été porté, avec l'avenant n°1 à 14 346.90 € HT
- L'avenant n°2 est d'un montant de 3 364.20 € HT portant le montant du marché à 17 711.10 € HT.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion d'un avenant n°2 au marché de travaux concernant le lot 8, d'un montant de 3 364.20 € HT portant le montant du marché à 17 711.10 € HT,
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cet avenant.

M. ROUSSEAU ne prend pas part au vote.

Avis favorable

Établissements Publics de Coopération Intercommunale :

- **CCBM**

- M. CONEUF rappelle que suite aux dégâts provoqués par les fortes intempéries du 4 juin 2022, les communes de LANDIVY et FOUGEROLLES-DU-PLESSIS devront faire face à beaucoup de travaux de remise en état de routes et de ponts. Ces travaux devront être supportés financièrement par les communes de LANDIVY et FOURGEROLLES-DU-PLESSIS et également par la communauté de communes.

- M. Le MAIRE souhaite rappeler que, la commune n'a pas contracté d'emprunts depuis de nombreuses années et ce malgré une forte baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et le contexte sanitaire. M. Le Maire indique que beaucoup d'entreprises du secteur connaissent une situation compliquée depuis la COVID et qu'il est nécessaire d'encourager ces entreprises qui sont des acteurs locaux importants pour le développement d'une commune.

- Piscine : Mme COTTEAU intervient concernant la piscine et souligne des problèmes récurrents comme des portes qui ne s'ouvre pas, un pédiluve hors service, le terrain extérieur mal entretenu... Mme COTTEAU estime que les travaux engagés pour la réhabilitation de la piscine ne sont pas à la hauteur des attentes de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le secrétaire de séance,
C. DELANGLE

Le Maire,
J-M. ALLAIN

Vu signé